

Palais Bourbon
5 Novembre 2008

Entrevue entre Yvan Lachaud député et les représentants des parents d'élèves. U.N.A.A.P.E., Fcpe, Peep

Thème : La réforme du lycée général et technologique

Monsieur Yvan Lachaud nous précise qu'il sera notre «relais» auprès du cabinet du ministre. Il s'étonne que le ministre n'ait pas reçu les parents d'élèves et promet d'aborder le sujet avec son cabinet¹. Il propose que nous échangions nos points de vue et s'efforcera de répondre à nos questions.

Béatrice Chesnel Présidente de l'U.N.A.A.P.E. s'est exprimée en premier. Elle a volontairement fait le choix de ne s'exprimer que sur les documents du ministère et sur le point d'étape de la classe de seconde.

L'U.N.A.A.P.E. s'est positionnée par le passé sur les études au lycée, sur l'autonomie des élèves et des établissements (voir Présence des Parents). Il ne s'agissait pas de mettre en avant les acquis ou les propositions du mouvement autonome de parents d'élèves, mais bien d'être présent aujourd'hui dans les travaux de rénovation de l'architecture des études au lycée auxquels les élèves de troisième seront confrontés dès la rentrée 2009 !.

U.N.A.A.P.E.

Entre interrogations et inquiétudes.

L'U.N.A.A.P.E. n'est pas a priori opposée aux orientations de la réforme à faire bouger un système, qui a fait ses preuves certes, mais qui est arrivé en fin de course.

L'objectif de cette réforme est de donner à notre pays le lycée adapté à ses ambitions majeures inscrites dans la loi² et confortées par des démarches comparables dans tous les pays développés comme en témoignent notamment les objectifs de Lisbonne.

Objectifs auxquels nous sommes sensibles. Néanmoins on ne peut pas faire une sorte de «copier-coller» des méthodes ayant fait leur preuve dans d'autre pays. Le ministère semble s'inspirer du modèle finlandais, mais les élèves français n'ont pas forcément les

¹ Dès le début de l'année 2008 la Peep et la Fcpe avait abordé le sujet avec le ministre. La Peep et la Fcpe ont dit avoir été reçues par M. de Gaudemar et avoir déposé un dossier avec leurs propositions pour le lycée. La Peep semble avoir été auditionnée par deux autres formations politiques dont elle n'a pas divulgué l'identité.

² d'orientation de 2005

mêmes habitudes de vie, les mêmes goûts, les mêmes caractères que les élèves finlandais.

Le modèle français doit garder ses caractéristiques qui permettent à nos enfants de se construire dans la diversité, pour nourrir la diversité européenne.

Le lycée français doit former des lycéens à devenir des étudiants dans les multiples voies d'études que propose le système scolaire français mais pas seulement pour la voie universitaire.

Comment revaloriser l'enseignement professionnel et le dissocier de la réforme du nouveau lycée général et technologique. Il semble que nous restons dans le vieux système français d'un côté l'enseignement professionnel de l'autre l'enseignement général auquel on associe l'enseignement technologique. En effet il semble que l'enseignement technologique se fonde dans le cursus général. Or la voie technologique prépare à des études précises (BTS) et fait réussir les élèves autrement.

OUI au lycée polyvalent avec les voies générales, technologiques et professionnelles dans le même établissement. C'est la seule solution pour éviter les hiérarchies et la discrimination des établissements.

Les modules

Le contenu des modules doit être national.

Le risque est important de voir les modules ou options devenir des enjeux de critères de réussite.

La question de l'évaluation des modules et de leur capitalisation, ils ne doivent pas devenir, comme pour les séries, des parcours d'initiés.

Faire attention que l'offre ne soit pas inégalitaire dans les bassins d'éducation et entre les établissements.

La grande liberté des établissements à donner un axe directif à leur enseignement, ne risque-t-on pas de voir s'ériger ou se confirmer, la hiérarchie des établissements ?

Le choix des modules d'enseignements pouvant être à lui seul, critère de sélection pour les familles, on peut redouter une grande inégalité, géographique, qualitative ou autre.

Plus d'autonomie pour l'établissement oui, mais à condition que les parents soient partie prenante du projet d'établissement

Une plus grande marge de manœuvre pour le chef d'établissement pourquoi pas.

Combien d'heures seront disponibles pour l'accompagnement individualisé, cet accompagnement est une forte demande des lycéens et de l'U.N.A.A.P.E.

L'aide personnalisée aux élèves est un atout majeur dans la réussite des élèves moyens et cette aide est très inégalitaire suivant le milieu socio-culturel. Il est donc indispensable qu'elle se fasse un maximum dans l'établissement.

L'utilisation des 3 heures de soutien hebdomadaire obligatoires : il est prévu qu'elles soient réparties selon les besoins des élèves (voir discours du ministre sur la classe de seconde). Mais **qui sera responsable**, disponible et **formé pour assurer l'Orientation** ? Qui encadrera les travaux de recherches personnelles et interdisciplinaires ? Ne risquera-t-on pas de voir souvent ces heures se transformer au gré des établissements, de l'avancement des programmes ou de la volonté simple de chaque enseignant (surtout professeur principal) en heures de cours supplémentaires ?

Le baccalauréat doit

- rester un examen national
- rester le premier grade universitaire
- être reconnu quel que soit l'établissement d'origine.
- proscrire toute forme d'évaluation locale

Au sujet de l'orientation Yvan Lachaud pense que le professeur principal pourra être le référent de l'élève. Béatrice Chesnel a demandé que soit envisagée la possibilité de créer plusieurs postes de professeurs référents dans chaque classe, pour que les élèves soient mieux guidés dans leur recherche d'orientation, qu'ils trouvent une écoute appropriée à leurs aptitudes.

Questions entre les participants.

Un certain pessimisme semble s'installer, il y a une crainte partagée que la réforme soit très édulcorée ou que certains partenaires de l'éducation nationale mettent une certaine bonne volonté à ne pas la faire aboutir.

On ne sait rien sur le **contenu des programmes** et on ne peut que s'inquiéter des luttes fratricides qui se déroulent actuellement entre les représentants des différentes disciplines (SES, physique-chimie...).

Les acquis exigés seront toujours les mêmes pour l'accès au BTS, IUT, CPGE, grandes écoles...

Conseil de classe : Il est déjà prévu dans le code de l'éducation que le conseil de classe se prononce sur le suivi du travail de l'élève. Chacun sait qu'il ne sert qu'à noter les élèves et non à les évaluer. Deux conseils de classe, type ancien, se dérouleront après chaque période de 16 ou 17 semaines et deux conseils intermédiaires sur l'orientation. Refus de 4 conseils de classe.

Il est inscrit actuellement qu'en seconde un élève peut à la Toussaint **changer d'option**. Dans les faits les chefs d'établissements ne le font jamais parce que cela chamboule les emplois du temps. Avec la mise en place des modules par semestre, **les élèves pourront changer de modules** à chaque semestre.

Monsieur Yvan Lachaud :

En seconde les élèves n'ont pas les compétences requises pour ce qui leur est demandé et cela conduit à de trop nombreux redoublements et échecs

La réforme sera en effet très couteuse (voir le cout des Itinéraires De Découverte (IDD). Il faudra revoir la prime d'Indemnité de Suivi d'Orientation ISO (80€ !)

Sur le baccalauréat il est formel cet examen n'est pas remis en cause.

La voie ainsi que le baccalauréat technologique seront maintenus.

Voir dossier de presse des 05 11 08 pages 4 et 5

Conclusion

Monsieur Yvan Lachaud s'est proposé de nous revoir lors des prochains points d'étapes. Il reste que nous n'avons abordé que la classe de seconde, seule à avoir fait l'objet d'un point d'étape.

Nous lui avons demandé si nous pourrions évoquer avec lui les EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire). Il s'est montré ouvert à la discussion.

http://www.dailymotion.com/video/x7barw_reforme-du-lycee-yvan-lachaud-a-lec_news

Yvan LACHAUD

Le Blog du Député de la 1ère Circonscription du Gard

05.11.2008

Yvan LACHAUD rencontre le monde de l'éducation sur la Réforme des Lycées

Yvan LACHAUD, député du Gard et porte-parole du Nouveau Centre pour l'éducation, a rencontré mercredi 5 novembre, les principaux représentants du monde de l'éducation (lycéens, enseignants et parents d'élèves) pour évoquer la réforme du lycée.

Ces entretiens fructueux ont montré la nécessité d'une réforme de la classe de seconde, pour lutter contre les échecs des lycéens en seconde et d'un certain nombre de bacheliers à l'université, et ainsi pour faire réussir davantage d'élèves.

La réforme proposée par le Ministre de l'éducation nationale va dans le bon sens, considère le député Nouveau Centre : elle permet d'alléger le nombre d'heures de cours des élèves, aujourd'hui trop important, et elle donne la possibilité aux élèves de mieux choisir leurs enseignements en fonction de leurs choix personnels d'orientation, tout en garantissant à tous un tronc commun qui leur assure un enseignement suffisant dans les principales matières. Enfin, l'accompagnement individualisé, qui ne sera pas réservé aux élèves en difficulté, pourra être une vraie plus-value pour les lycéens.

Tout au long de la maturation de ce projet de réforme de la classe de seconde, le Groupe Nouveau Centre sera force de propositions. Yvan LACHAUD émet ainsi plusieurs recommandations :

- prendre en compte réellement les profils divers des élèves pour sortir de la logique hiérarchisante des filières, notamment en obligeant les élèves à choisir au premier ou au second semestre des modules de 2 ou 3 familles différentes
- prévoir des stages en entreprise pour les élèves dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- prévoir une formation complémentaire pour les enseignants à de nouvelles pratiques (tutorat, accompagnement individualisé)
- enseigner les langues vivantes, comme aujourd'hui en terminale : 2 heures par groupe d'une quinzaine d'élèves

Enfin, si la réforme doit être appliquée dès la rentrée 2009, une attention particulière doit être portée à la situation des élèves de troisième, qui choisiront leur orientation dans les prochaines semaines. Il faut donner plus rapidement les informations sur la nouvelle organisation de la classe de seconde. La condition première de la réussite de cette nouvelle classe de seconde réside finalement dans la réussite des choix et de l'orientation des élèves : il faudra donner aux élèves les moyens d'une éducation aux choix.

Source : VousNousIls.fr

Le parti Nouveau Centre veut que des précisions soient apportées rapidement sur les modalités de l'entrée en vigueur de la réforme de la classe de seconde à la rentrée 2009, a indiqué mercredi notre député du Gard, Yvan Lachaud, porte-parole de son parti pour l'éducation.

Pour "rassurer" lycéens, enseignants et parents d'élèves sur cette réforme, M. Lachaud demande que des informations soient rapidement données par le ministère de l'Education sur le contenu et les horaires des disciplines, ainsi que sur la question de savoir "si les enseignements modulaires seront déterminants pour le cycle terminal ou pas".

Si tel n'est pas le cas, il y aura "des risques majeurs pour l'orientation d'une génération", a-t-il déclaré.

Le NC va en outre faire deux propositions au ministre Xavier Darcos pour la réforme de la seconde : permettre que des stages en entreprise puissent être faits dans le cadre de "l'accompagnement éducatif" et faire étudier les langues par petits groupes de quinze élèves plutôt qu'en classe entière.

La réforme de la seconde, prévue pour la rentrée 2009, prévoit une division de l'année en deux semestres et 30 heures de cours par semaine: 21 heures d'enseignements généraux, 6 de modules au choix et 3 d'accompagnement éducatif (soutien, remise à niveau, aide à l'orientation).

La question se pose de savoir si les modules d'exploration ou d'approfondissement choisis par le lycéen l'entraîneront forcément ou non vers telle ou telle "dominante" pour le baccalauréat.